INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 3 mars 2021 à 19 h, par vidéoconférence, sous la présidence de monsieur Howard Sauvé, maire.

Les membres du conseil présents sont :

madame la conseillère Danielle Parent, monsieur le conseiller Francis Léger, madame la conseillère Diane Bélair, madame la conseillère Cassandre Lescarbeau, madame la conseillère Julie Léveillée, madame la conseillère Dawn Charles.

Les membres du conseil absents sont :

.

Monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, est présent et agit comme secrétaire de la séance.

CONSIDÉRANT les décrets numéro 177-2020 à 59-2021 du 13 mars 2020 au 5 février 2021 qui ont déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois durant cette période ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 89-2021 du 5 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 12 février 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 103-2021 du 12 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 19 février 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 124-2021 du 19 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 26 février 2021 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 141-2021 du 26 février 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle, jusqu'au 5 mars 2021 ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos mais avec certaines restrictions et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

2021-03-034

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Julie Léveillée, appuyé par monsieur le conseiller Francis Léger, et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par tout moyen de communication.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-03-035

1. ***Lecture et adoption de l'ordre du jour***

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021 À 19H

OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2021
3. Approbation des comptes
4. États financiers
4.1 États financiers se terminant le 21 février 2021
5. Correspondance
6. Compte-rendu des comités
7. Dépôt de rapports
7.1 Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et environnement
7.2 Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie
7.3 Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux
8. Affaires diverses
8.1 Rapport 2020 du Service de sécurité incendie
8.2 Indexation du salaire du personnel du Service de sécurité incendie
8.3 Dossier PIIA-2021-06 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 7, chemin de la Charmille
8.4 Dossier PIIA-2021-07 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 1209, chemin de Mille-Isles
8.5 Dossier PIIA-2021-08 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 961 077 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte Saint-Joseph
8.6 Dossier PIIA-2021-09 visant la construction d'un garage non attenant situé sur la propriété située sur le lot 3 961 077 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte Saint-Joseph
8.7 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-101 concernant la construction d'une remise implantée à moins de 5 mètres de la ligne latérale de lot pour la propriété située au 83, chemin des Becs-Scie ouest
8.8 Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-102 concernant la largeur et la superficie de deux lots projetés portant actuellement les numéros de lot 6 008 389 et 6 008 391 du cadastre du Québec, situés sur la montée du Pont-Bleu
8.9 Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-115 pour la propriété située sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec, situé sur la route 329
8.10 Dossier PIIA-2020-26 visant le plan image de lotissement sous forme de projet intégré sur la propriété située sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec
8.11 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : construction neuve située sur le lot

3 206 873 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.12 Dossier PIIA-2020-31 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 668 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.13 Dossier PIIA-2020-32 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 661 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.14 Dossier PIIA-2020-33 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 662 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.15 Dossier PIIA-2021-01 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 663 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.16 Dossier PIIA-2021-02 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 664 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.17 Dossier PIIA-2021-03 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 665 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.18 Dossier PIIA-2021-04 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 666 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.19 Dossier PIIA-2021-05 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 667 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329

8.20 Achat de 160 composteurs domestiques de l'entreprise Joyal Groupe Expert Conseil

8.21 Achat de 178 récipients de cuisine à des fins de compostage de l'entreprise USD Loubac

8.22 Autorisation de paiement pour une demande de permis SEG

8.23 Tricentris - Contribution annuelle pour l'année 2021

8.24 Affectation du solde disponible pour le remboursement du capital des règlements d'emprunt au budget de l'exercice financier 2021

8.25 Demande de modification du calendrier de conservation et du plan de classification à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec

8.26 Autorisation de signature d'une quittance mutuelle et transaction partielle dans le cadre du dossier de Cour no 700-17-014174-170

8.27 Travaux décrétés pour la réfection d'une partie du chemin Black

8.28 Inscription au Réseau FADOQ en tant que membre associé municipal

8.29 Dépôt d'une demande d'aide financière à Fondations communautaires du Canada (FCC) en vertu du Programme de l'initiative pour des collectivités en santé

8.30 Appui à la Coalition Santé Laurentides

9. Période de questions

10. Levée de la séance

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021

2. Adoption des procès-verbaux

2021-03-036

2.1 *Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2021*

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du *3 février 2021* a été remis aux élus au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance ;

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER et D'ADOPTER, tel qu'il est rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du *3 février 2021*.

ADOPTÉE.

2021-03-037

3. *Approbation des comptes*

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes et des dépenses incompressibles du mois de février 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes du mois de février 2021 totalisant **187 169,25 $,** et d'en autoriser les paiements.

D'APPROUVER les paiements des dépenses incompressibles du mois février 2021.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 *États financiers se terminant le 21 février 2021*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil les états financiers *(non vérifiés)* pour la période se terminant le 21 février 2021.

5. *Correspondance*

Un résumé de la correspondance du mois de janvier 2021 a été remis à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze (72) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture.

6. Compte-rendu des comités

Les élus, responsables des comités, font état des récents développements de leur comité respectif et des prochaines activités.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021

Communication (madame la conseillère Cassandre Lescarbeau) :

Un nouvel onglet a été ajouté au site Internet de la Municipalité visant à informer les nouveaux résidents sur leur municipalité d'accueil. C'est dans l'onglet "Accueil", puis "Nouveaux résidents" que vous trouverez une foule d'informations pertinentes.

Voirie et infrastructure (madame la conseillère Dawn Charles) :

La Municipalité va déposer une demande de subvention pour un projet d'aménagement extérieur qui implique le Maple Grove (situé à l'intersection du chemin de Mille-Isles et du chemin Black). Ce projet d'aménagement est conditionnel à une aide financière.

Sécurité publique (monsieur le conseiller Francis Léger) :

Suivant les nouvelles émises par le gouvernement provincial, la Ville de Lachute a mis à la disposition du CSSS l'aréna Kevin Lowe afin de permettre la vaccination contre la COVID-19.

Loisirs et vie communautaire (madame la conseillère Julie Léveillée) :

Consultez le site Internet de la Municipalité pour connaître le nouvel horaire de la patinoire pour la relâche. Un maximum de huit (8) personnes, peu importe l'adresse, est maintenant permis donc n'hésitez pas à utiliser notre belle patinoire.

Urbanisme (madame la conseillère Danielle Parent)

Le mois dernier, nous vous avons avisé que madame Bouchard, inspectrice en bâtiment, était absente pour les prochaines semaines. C'est au tour de monsieur Roy, conseiller en urbanisme et environnement d'avoir quitté pour un temps indéterminé. La Municipalité va engager des gens pour supporter le Service de l'urbanisme et environnement, le temps que les deux employés ne reviennent à temps plein.

Environnement (madame la conseillère Diane Bélair) :

Contrairement aux années précédentes, la Municipalité n'a pas à verser une contribution exceptionnelle à Tricentris pour le moment. Les activités de Tricentris se poursuivent normalement malgré la COVID.

Maire :

Le maire fait un survol des sujets d'intérêts y compris des intérêts régionaux et des discussions qui ont eu lieu lors des dernières rencontres tenues à la MRC d'Argenteuil.

Bonsoir à tous, je pense que tout le monde peut se réjouir du fait que les vaccins commencent à être donnés. Bien que l'aréna Kevin Lowe à Lachute soit accessible à nous, il faut savoir que les citoyens ont le droit de se faire vacciner là où ils le désirent. D'ailleurs, sur le site Internet du gouvernement, vous allez voir les choix de sites qui s'offrent à vous. Vous n'êtes pas obligé d'aller à Lachute, mais je vous assure que celui-ci est très efficace.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Fibre Argenteuil avance à grands pas. Le pronostique s'améliore presque au quotidien, les installations progressent et la boucle qui donne une redondance au réseau semble avancer plus rapidement que prévu. Cet élément important a des répercussions importantes pour nos citoyens, car compléter la boucle est primordiale pour la continuité des services en cas de pannes. Donc, nous nous attendons à ce que les branchements soient un peu plus tôt que prévu à l'automne, alors qu'on nous avait annoncé des retards importants à cause des délais encourus avec Bell....

Au niveau de la MRC, un nouveau PIRL bonifié fera son entrée en jeu cette année, avec une nouvelle analyse du réseau à travers la MRC, avec des travaux et subventions à venir.

L'exode urbain se poursuit, la demande pour des permis de construction continue de s'accroître donc la pression sur notre service d'urbanisme s'accroît également. Andrée-Ann LaRocque prend des bouchées double en ce moment pour assurer le suivi des dossiers, et nous en sommes très reconnaissant. Nous travaillons à trouver de l'aide temporaire pour combler les absences dans le service, mais ce n'est pas facile... Nous vous remercions de votre patience.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel du Service de l'urbanisme et de l'environnement*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de l'urbanisme et environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de janvier 2021.

7.2 *Dépôt du rapport mensuel du Service de sécurité incendie*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport du Service de sécurité incendie concernant les activités du service du mois de janvier 2021.

7.3 *Dépôt du rapport mensuel de l'application du règlement concernant le contrôle des animaux*

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport de l'application concernant le contrôle des animaux concernant la liste et la nature des interventions effectuées pour le mois de février 2021.

8. Affaires diverses

2021-03-038

8.1 *Rapport 2020 du Service de sécurité incendie*

Considérant le rapport annuel 2020 déposé par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau présentant l'état de la situation pour l'année 2020 relativement au plan de mise en oeuvre de la Municipalité de Mille-Isles dans le cadre du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC d'Argenteuil ;

Considérant que le Conseil a pris connaissance du rapport.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE RECEVOIR le rapport annuel 2020 tel qu'il est présenté par le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Alain Charbonneau.

D'ACHEMINER ce rapport à la MRC d'Argenteuil et au ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉE.

2021-03-039

8.2 ***Indexation du salaire du personnel du Service de sécurité incendie***

Considérant que le salaire du personnel du Service de sécurité incendie doit être indexé ;

Considérant que l'indexation prévue à la convention collective pour les employés municipaux est de 2 % ;

Considérant la recommandation numéro 2021-119 de monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la recommandation de monsieur Alain Charbonneau, directeur du Service de sécurité incendie.

D'ÉTABLIR l'indexation salariale pour les employés du Service de sécurité incendie pour l'année 2021 à 2 %.

QUE l'application d'indexation soit rétroactive au 1er janvier 2021.

ADOPTÉE.

2021-03-040

8.3 ***Dossier PIIA-2021-06 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 7, chemin de la Charmille***

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant situé au 7, chemin de la Charmille ;

Considérant que le propriétaire prévoit effectuer le remplacement du revêtement extérieur du bâtiment principal ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 7, chemin de la Charmille, conformément au dossier PIIA-2021-06.

ADOPTÉE.

2021-03-041

8.4 ***Dossier PIIA-2021-07 visant la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 1209, chemin de Mille-Isles***

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 1209, chemin de Mille-Isles ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage non attenant est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant sur la propriété située au 1209, chemin de Mille-Isles, conformément au dossier PIIA-2021-07.

ADOPTÉE.

2021-03-042

8.5 ***Dossier PIIA-2021-08 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 3 961 077 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte Saint-Joseph***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 3 961 077 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte Saint-Joseph ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 3 961 077 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte Saint-Joseph, conformément au dossier PIIA-2021-08.

ADOPTÉE.

2021-03-043

8.6 ***Dossier PIIA-2021-09 visant la construction d'un garage non attenant situé sur la propriété située sur le lot 3 961 077 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte Saint-Joseph***

Considérant que le projet vise la construction d'un garage non attenant situé sur le lot 3 961 077 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte Saint-Joseph ;

Considérant que ce projet de construction d'un garage attenant est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'un garage non attenant situé sur la propriété située sur le lot 3 961 077 du cadastre du Québec, en bordure de la Côte Saint-Joseph, conformément au dossier PIIA-2021-09.

ADOPTÉE.

2021-03-044

8.7 ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-101 concernant la construction d'une remise implantée à moins de 5 mètres de la ligne latérale de lot pour la propriété située au 83, chemin des Becs-Scie ouest***

Considérant que la demande vise la construction d'une remise dont l'implantation est localisée à 1 mètre de la ligne latérale de lot sur la propriété située au 83, chemin des Becs-Scie Ouest ;

Considérant que la règlementation prescrit que l'implantation d'une remise doit être à une distance minimale de 5 mètre avec une ligne de lot latérale ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 16 février 2021 ;

Considérant que les personnes intéressées ont pu transmettre leurs commentaires préalablement à l'assemblée dans le cadre d'une consultation écrite qui a eu lieu pour une période de 15 jours se terminant le 3 mars 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-101 visant la construction d'une remise à une distance de 1 mètre de la

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

ligne latérale de lot sur la propriété située au 83, chemin des Becs-Scie Ouest.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2021-03-045

8.8 ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2021-102 concernant la largeur et la superficie de deux lots projetés portant actuellement les numéros de lot 6 008 389 et 6 008 391 du cadastre du Québec, situés sur la montée du Pont-Bleu***

Considérant la demande de dérogation mineure DM-2021-102 pour les propriétés situées sur les lots 6 008 389 et 6 008 391 du cadastre du Québec, situés sur la montée du Pont-Bleu ;

Considérant que la règlementation prescrit une largeur de lot minimale de 150 mètres et une superficie minimale de 20 000 mètres carrés ;

Considérant le plan projet de lotissement préparé par monsieur Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, portant la minute 5083, numéro de dossier 304038 et daté du 5 février 2021, sur les lots 6 008 389 et 6 008 391 du cadastre du Québec et situés sur la montée du Pont-Bleu ;

Considérant que l'opération cadastrale vise l'échange d'une superficie de terrain entre les lots 6 008 389 et 6 008 391 du cadastre du Québec ;

Considérant que les lots 6 008 389 et 6 008 391 du cadastre du Québec sont des lots adjacents ;

Considérant que l'opération cadastrale n'augmente pas le nombre de lot pouvant être construit ;

Considérant que la demande vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 55,92 mètres et d'une superficie de 5 778,7 mètres carrés qui remplacera le lot 3 008 389 du cadastre du Québec ;

Considérant que la demande vise à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 66,21 mètres et d'une superficie de 6 574,2 mètres carrés qui remplacera le lot 3 008 391 du cadastre du Québec ;

Considérant que les deux terrains initiaux ont fait l'objet d'un permis de lotissement par la Municipalité ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du règlement RU.09.2011 et par le Comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 16 février 2021 ;

Considérant que les personnes intéressées ont pu transmettre leurs commentaires préalablement à l'assemblée dans le cadre d'une consultation écrite qui a eu lieu pour une période de 15 jours se terminant le 3 mars 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure numéro DM-2021-102 visant à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 55,92 mètres et d'une superficie de 5 778,7 mètres carrés qui remplacera le lot 3 008 389 du cadastre du Québec et à autoriser la création d'un lot d'une largeur de 66,21 mètres et d'une superficie de 6 574,2 mètres carrés qui remplacera le lot 3 008 391 du cadastre du Québec, tel que démontré au plan projet de lotissement préparé par monsieur Guillaume Paquette, arpenteur-géomètre, portant la minute 5083, numéro de dossier 304038 et daté du 5 février 2021, situé en bordure de la montée du Pont-Bleu.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2021-03-046

8.9 ***Demande de dérogation mineure numéro DM-2020-115 pour la propriété située sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec, située sur la route 329***

Considérant la demande de dérogation mineure DM-2020-115 pour la propriété située sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec, situé sur la route 329 ;

Considérant que la demande vise les parties privatives localisées à l'intérieur d'un projet intégré ;

Considérant que pour les parties privatives en secteur riverain, la règlementation prescrit une superficie minimale de 4 000 mètres carrés ;

Considérant la version numéro 6 du plan préparé par monsieur Philippe Bélanger, arpenteur-géomètre, portant la minute 4754, numéro de dossier PB1805 et daté du 9 février 2021, sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec et situé en bordure de la route 329 ;

Considérant que la demande vise à autoriser la création du lot 6 424 661 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 3 113,2 mètres carrés ;

Considérant que la demande vise à autoriser la création du lot 6 424 662 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 2 536,3 mètres carrés ;

Considérant que la demande vise à autoriser la création du lot 6 424 663 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1 553,9 mètres carrés ;

Considérant que la demande vise à autoriser la création du lot 6 424 664 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1 434,6 mètres carrés ;

Considérant que la demande vise à autoriser la création du lot 6 424 665 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 1 449,2 mètres carrés ;

Considérant que la demande vise à autoriser la création du lot 6 424 666 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 3 175,6 mètres carrés ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Considérant que la demande vise à autoriser la création du lot 6 424 668 du cadastre du Québec, ayant une superficie de 3 850,1 mètres carrés ;

Considérant que la présente demande de dérogation mineure permet de diminuer l'étalement des propriétés à l'intérieur du projet intégré ;

Considérant que le projet intégré vise à desservir une clientèle ayant des besoins particuliers et que diminuer l'étalement répond aux critères d'admissibilités ;

Considérant l'analyse du dossier en vertu des objectifs du plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 par le conseil municipal et la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ;

Considérant la bonne foi du demandeur ;

Considérant qu'un avis public a été donné conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) et affiché le 16 février 2021 ;

Considérant que les personnes intéressées ont pu transmettre leurs commentaires préalablement à l'assemblée dans le cadre d'une consultation écrite qui a eu lieu pour une période de 15 jours se terminant le 3 mars 2021.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure DM-2020-115, visant à autoriser la création de lots sous forme de projet intégré, étant des aires privatives dans un secteur riverain de 3 113,2 mètres carrés pour le lot 6 424 661 du cadastre du Québec, de 2 536,3 mètres carrés pour le lot 6 424 662 du cadastre du Québec, de 1 553,9 mètres carrés pour le lot 6 424 663 du cadastre du Québec, de 1 434,6 mètres carrés pour le lot 6 424 664 du cadastre du Québec, de 1 449,2 mètres carrés pour le lot 6 424 665 du cadastre du Québec, de 3 175,6 mètres carrés pour le lot 6 424 666 du cadastre du Québec, de 3 850,1 mètres carrés pour le lot 6 424 668 du cadastre du Québec, pour la propriété située sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec, située en bordure de la route 329, et ce, sans condition.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2021-03-047

8.10 ***Dossier PIIA-2020-26 visant le plan image de lotissement sous forme de projet intégré sur la propriété située sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec***

Considérant que le projet vise la construction de huit habitations unifamiliales isolées situées sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que ce projet a fait l'objet d'une demande de dérogation mineure, laquelle a été approuvée séance tenante ;

Considérant que ce projet de construction de huit habitations unifamiliales isolées est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le plan image de lotissement sous forme de projet intégré sur la propriété située sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2020-26.

ADOPTÉE.

2021-03-048

8.11 ***Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels : construction neuve située sur le lot 3 206 873 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que la demanderesse, madame Julie Fortin, a déposé une demande de permis de lotissement 2020-10010 visant la création d'un lot destiné à la construction, situé sur la route 329 ;

Considérant qu'initialement le numéro de lot de ces terrains était une partie du lot 93 et 94 et qu'à la suite de la rénovation cadastrale, ce lot porte maintenant le numéro 3 206 873 du cadastre du Québec ;

Considérant que selon les termes de l'article 3.1.9 du Règlement sur les permis et certificats RU.05.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, une condition préalable à la délivrance d'un permis de lotissement est le paiement de la contribution aux fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels lorsque le terrain ;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale ;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente contribution aux fins de parc, de terrains de jeux et d'espaces naturels est établie à 4 567,50 $ ou à une superficie de 3 626,02 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de madame Julie Fortin et que la contribution totale soit de *4 567,50* $.

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2021-03-049

8.12 ***Dossier PIIA-2020-31 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 668 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 424 668 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que la construction est réalisée dans le cadre d'un projet intégré ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 424 668 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2020-31, en bordure de la route 329.

ADOPTÉE.

2021-03-050

8.13 ***Dossier PIIA-2020-32 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 661 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 424 661 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que la construction est réalisée dans le cadre d'un projet intégré ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 424 661 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2020-32, en bordure de la route 329.

ADOPTÉE.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

2021-03-051

8.14 ***Dossier PIIA-2020-33 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 662 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 424 662 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que la construction est réalisée dans le cadre d'un projet intégré ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 424 662 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2020-33, en bordure de la route 329.

ADOPTÉE.

2021-03-052

8.15 ***Dossier PIIA-2021-01 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 663 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 424 663 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que la construction est réalisée dans le cadre d'un projet intégré ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 424 663 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2021-01, en bordure de la route 329.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2021-03-053

8.16 ***Dossier PIIA-2021-02 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 664 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 424 664 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que la construction est réalisée dans le cadre d'un projet intégré ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 424 664 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2021-02, en bordure de la route 329.

ADOPTÉE.

2021-03-054

8.17 ***Dossier PIIA-2021-03 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 665 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 424 665 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que la construction est réalisée dans le cadre d'un projet intégré ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 424 665 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2021-03, en bordure de la route 329.

ADOPTÉE.

2021-03-055

8.18 ***Dossier PIIA-2021-04 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 666 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 424 666 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que la construction est réalisée dans le cadre d'un projet intégré ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 424 666 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2021-04, en bordure de la route 329.

ADOPTÉE.

2021-03-056

8.19 ***Dossier PIIA-2021-05 visant la construction d'une habitation unifamiliale isolée sur la propriété située sur le lot 6 424 667 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329***

Considérant que le projet vise la construction d'une habitation unifamiliale isolée située sur le lot 6 424 667 du cadastre du Québec, en bordure de la route 329 ;

Considérant que la construction est réalisée dans le cadre d'un projet intégré ;

Considérant que ce projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée est assujetti au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale RU.06.2011 ;

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et objectifs du Règlement RU.06.2011 ;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Cassandre Lescarbeau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le projet de construction d'une habitation unifamiliale isolée sur le lot 6 424 667 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA-2021-05, en bordure de la route 329.

ADOPTÉE.

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

2021-03-057

8.20 ***Achat de 160 composteurs domestiques de l'entreprise Joyal Groupe Expert Conseil***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une aide financière pour la réalisation du projet de traitement des matières organiques par compostage en vertu du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

Considérant que la Municipalité s'est engagée à respecter les phases du projet municipal visant à atteindre les objectifs prévus par le PGMR avant 2020 ;

Considérant que la Municipalité est à l'écoute des commentaires des citoyens qui n'étaient pas satisfaits de la qualité des composteurs distribués en 2017 et 2018, la Municipalité a décidé en 2019 de modifier le modèle du composteur distribué afin qu'il soit plus robuste ;

Considérant que pour 2021, le prix par composteur est de 51,19 $ taxes en sus ;

Considérant que pour bénéficier de ce prix et de la livraison gratuite, la Municipalité s'est engagée auprès de l'entreprise Joyal Groupe Expert Conseil à acheter 160 composteurs pour les années 2019, 2020 et 2021 et d'ajuster les quantités requises pour 2022 afin que toutes les unités d'occupation soient desservies par un composteur domestique, en accord avec l'engagement de la Municipalité auprès de l'ACDC pour l'obtention de l'aide financière.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER le nouveau modèle de composteurs Greegarden earth de l'entreprise Joyal Groupe Expert Conseil au coût de 8 190,40 $ taxe en sus, pour 160 composteurs, livraison incluse.

QUE la Municipalité s'est engagée à acheter des composteurs en 2020, 2021 et 2022 de la même entreprise au prix indiqué sur le devis numéro 332 daté du 31 janvier 2019 ;

QUE cette dépense soit imputée aux codes budgétaires 02-45300-413 et 02-45210-690.

ADOPTÉE.

2021-03-058

8.21 ***Achat de 178 récipients de cuisine à des fins de compostage de l'entreprise USD Loubac***

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a obtenu une aide financière pour la réalisation du projet de traitement des matières organiques par compostage en vertu du Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques ;

Considérant que la Municipalité s'est engagée à respecter les phases du projet municipal visant à atteindre les objectifs prévus par le PGMR avant 2020 ;

Considérant que la Municipalité s'est engagée à acheter 160 composteurs et qu'il est nécessaire de fournir des récipients de cuisine aux citoyens pour faciliter le compostage ;

Considérant qu'il est requis d'acheter 18 récipients supplémentaires pour distribuer à des citoyens déjà sur la liste d'attente 2020.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER l'achat de 178 récipients de cuisine à des fins de compostage au prix de 5,25 $ par unité.

QUE cette dépense soit imputée au code budgétaire 02-45210-690.

ADOPTÉE.

2021-03-059

8.22 ***Autorisation de paiement pour une demande de permis SEG***

Considérant la nécessité d'effectuer le contrôle de la population de castors sur le territoire de la Municipalité ;

Considérant que la Municipalité doit renouveler son permis SEG à chaque année ;

Considérant que le ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs impose dorénavant des frais aux municipalités pour l'octroi de ce permis.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE MANDATER madame Nathalie Bouchard, inspectrice en environnement pour faire la demande de permis SEG auprès du ministère de la Forêt de la Faune et des Parcs.

D'AUTORISER le paiement dudit permis au montant spécifié à l'article 7.0.1 du Règlement sur la tarification reliée à l'exploitation de la faune chapitre (C-61.1, r. 32).

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-46000-459.

ADOPTÉE.

2021-03-060

8.23 ***Tricentris - Contribution annuelle pour l'année 2021***

Considérant l'entente 2017-2022 entre la Municipalité et Tricentris autorisée par la résolution 2016-11-275 ;

Considérant que par cette entente, la Municipalité s'est engagée, à titre de membre de Tricentris, à verser une contribution annuelle non remboursable ;

Considérant que la formule de calcul de la contribution annuelle des membres est appliquée selon le règlement financier en vigueur et utilise les éléments suivants :

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

- la population telle qu'au décret émis par le MAMH en début de chaque année ;
- le tonnage moyen de génération de déchets par personne par an tel que publié dans l'étude Caractérisation des matières résiduelles du secteur résidentiel 2012-2013, réalisée par ÉEQ et RECYC-QUÉBEC ;
- le taux de récupération moyen des membres de Tricentris en 2015 calculé en divisant la récupération moyenne des membres par le taux de génération des déchets ;
- le montant nécessaire pour que l'organisme s'autosuffise, tel que déterminé par les pro forma réalisés en 1996 ;
- l'indice moyen des prix à la consommation pour la région de Montréal, variation décembre-décembre de chaque année telle qu'établie par Statistique Canada.

Considérant que le traitement des matières recyclables est un enjeu important pour la préservation de la qualité de l'environnement ;

Considérant que la performance de la communauté eu égard au recyclage a un impact direct sur le montant de la contribution et que les bonnes pratiques de gestion des déchets à la maison permettent à tous les citoyens d'économiser ;

Considérant que la recherche et l'innovation par Tricentris sont des apports considérables au développement économique de la région ;

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE VERSER la contribution annuelle à Tricentris, centre de tri, au montant de 3 530,98 $ plus taxes applicables, et ce, selon l'entente en vigueur.

D'IMPUTER ces dépenses au poste budgétaire 02-45210-447.

ADOPTÉE.

2021-03-061

8.24 ***Affectation du solde disponible pour le remboursement du capital des règlements d'emprunt au budget de l'exercice financier 2021***

Considérant qu'un montant de 119 389 $ a été prévu au poste budgétaire 03-73000-000 de l'exercice financier 2021 pour le remboursement du capital des règlements d'emprunt de la Municipalité ;

Considérant que ce montant doit être affecté à l'exercice financier en cours pour être utilisé au remboursement du capital des règlements d'emprunt ;

Considérant que les remboursements en capital pour l'exercice financier en cours totalisent approximativement 278 533 $.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Dawn Charles
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AFFECTER la somme de 119 389 $ prévue au poste budgétaire 03-73000-000 de l'exercice financier 2021 pour le remboursement du capital des règlements d'emprunt de l'année en cours.

ADOPTÉE.

2021-03-062

8.25 ***Demande de modification du calendrier de conservation et du plan de classification à la Bibliothèque et Archives nationales du Québec***

Considérant le mandat donné à la greffière de procéder à la révision du plan de classification et du calendrier de conservation ;

Considérant la dernière version date de 2013 et qu'il est conseillé d'effectuer une révision complète dans un monde en constante évolution ;

Considérant qu'il faut approuver la nouvelle version 3.2 du calendrier de conservation, qui fut mis à jour pour refléter les nouveaux besoins de classement et d'archivage de l'administration municipale.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'APPROUVER la nouvelle version 3.2 du calendrier de conservation.

D'AUTORISER madame Carole Lessard à transmettre la documentation pertinente aux autorités visées dans le but de mettre à jour ce calendrier.

ADOPTÉE.

2021-03-063

8.26 ***Autorisation de signature d'une quittance mutuelle et transaction partielle dans le cadre du dossier de Cour no 700-17-014174-170***

Considérant la transaction partielle intervenue dans le cadre du dossier de Cour 700-17-014174-170 ;

Considérant qu'il y a lieu de signer une quittance mutuelle et une transaction partielle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Danielle Parent
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Diane Bélair
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'AUTORISER monsieur Howard Sauvé, maire et monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à signer la quittance mutuelle et la transaction partielle dans le cadre du dossier de Cour no 700-17-014174-170.

QUE la Municipalité transmette tout document et/ou montant requis afin de conclure la transaction partielle selon les modalités convenues.

ADOPTÉE.

2021-03-064

8.27 ***Travaux décrétés pour la réfection d'une partie du chemin Black***

Considérant l'article 2 de la Loi sur les travaux municipaux qui stipule qu'une municipalité peut procéder par résolution pour ordonner des travaux à l'égard desquels s'applique cet article, lorsqu'elle pourvoit dans celle-ci à l'affectation des sommes nécessaires au paiement du coût des travaux en utilisant une partie non autrement affectée de son fonds général ou une partie non autrement affectée de son fonds de roulement ;

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

Considérant le budget triennal d'immobilisation qui prévoit le financement du projet de réfection du chemin Black par l'aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) et le fonds de roulement de la Municipalité ;

Considérant la résolution 2020-11-237 approuvant la programmation révisée du Programme TECQ pour les années 2019 à 2023 ;

Considérant que le conseil municipal souhaite devancer les travaux d'asphaltage du chemin Black prévus en 2022 dans la programmation révisée du programme TECQ et le budget triennal d'immobilisation ;

Considérant que la réalisation des travaux d'asphaltage cette année engendrera des coûts supplémentaires à l'exercice financier 2021 et que le surplus non affecté du fonds général devra être mis à contribution pour pallier à ces suppléments ;

Considérant que le projet de réfection du chemin Black est prioritaire pour le conseil municipal.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

QUE les travaux pour la réfection d'une partie du chemin Black soient décrétés par la présente résolution.

QUE le fonds de roulement et le surplus non affecté du fonds général de la Municipalité soient utilisés pour financer ce projet.

Les considérants font partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉE.

2021-03-065

8.28 ***Inscription au Réseau FADOQ en tant que membre associé municipal***

Considérant qu'il est dans la volonté de la Municipalité d'appuyer le Réseau FADOQ en s'inscrivant comme membre associé municipal afin de promouvoir un vieillissement actif par la pratique d'activités physiques, intellectuelles, sociales, culturelles, de loisirs et de plein air, qui permettent aux personnes de 50 ans et plus, de conserver leur autonomie et de poursuivre leur engagement dans la communauté ;

Considérant la résolution 2016-05-125 visant l'adoption de la Politique de la famille et des aînés et du plan local d'action ;

Considérant la résolution 2017-02-031 visant la création d'un Comité Famille/Aînés de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'INSCRIRE la Municipalité de Mille-Isles membre associé municipal au Réseau FADOQ

D'AUTORISER le paiement de la cotisation annuelle

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire 02-11000-494.

ADOPTÉE.

2021-03-066

8.29 ***Dépôt d'une demande d'aide financière à Fondations communautaires du Canada (FCC) en vertu du Programme de l'initiative pour des collectivités en santé***

Considérant que la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière à Fondations communautaires du Canada (FCC) dans le cadre du Programme de l'initiative pour des collectivités en santé pour un projet d'aménagement d'un espace communautaire extérieur à l'endroit où est situé l'immeuble nommé Maple Grove ;

Considérant que l'initiative pour des collectivités en santé aide les collectivités à créer et adapter les espaces publics, ainsi que les programmes et services pour les espaces publics, afin de répondre aux besoins relatifs à la COVID-19 au cours des deux prochaines années ;

Considérant que l'immeuble nommé Maple Grove possède une valeur patrimoniale indéniable pour la population de Mille-Isles de par son historique ;

Considérant que l'état actuel du bâtiment nommé Maple Grove, situé dans le hameau villageois au coin des chemins de Mille-Isles et Black, n'est pas sécuritaire selon un rapport d'ingénierie ;

Considérant que le projet d'aménagement d'un espace communautaire extérieur comprend la réutilisation d'éléments patrimoniaux du Maple Grove ;

Considérant que le projet fait partie du plan triennal d'immobilisation 2021-2023 de la Municipalité ;

Considérant que le projet est conditionnel à l'obtention d'une aide financière.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Julie Léveillée
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE DÉPOSER une demande d'aide financière à Fondations communautaires du Canada (FCC) en vertu du Programme de l'initiative pour des collectivités en santé.

D'AUTORISER monsieur Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, à déposer la demande et à signer tout document nécessaire à ce dépôt.

ADOPTÉE.

2021-03-067

8.30 ***Appui à la Coalition Santé Laurentides***

Considérant que le ministre de la Santé et des Services sociaux, Christian Dubé, a déclaré suite à un reportage de Radio-Canada en novembre 2020 qu'il s'engageait à revoir l'accélération des travaux de modernisation de l'Hôpital régional de Saint-Jérôme (HRSJ) ;

Considérant qu'il est vital d'établir une vision intégrée et cohérente du système de santé laurentien en matière de couverture de soins et de modernisation des infrastructures hospitalières et offrir ainsi des services

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

de santé auxquels sont en droit de s'attendre la population des Laurentides ;

Considérant que le Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides (CPÉRL) a adopté à l'unanimité lors de sa rencontre du 27 novembre 2020, une résolution (numéro CPÉRL-06-03) visant la création d'une Coalition Santé Laurentides, dont l'objectif est de mettre en lumière le besoin accru de moderniser dès maintenant les infrastructures hospitalières devenues vétustes de la région et de rehausser le financement permettant un accroissement de la qualité et de la sécurité des soins auxquels doivent pouvoir bénéficier la population des Laurentides;

Considérant que la Coalition Santé Laurentides sera formée de différents partenaires élus, médicaux et hospitaliers, d'affaires et d'organismes communautaires qui appuieront la demande d'accélération des travaux de modernisation des centres hospitaliers des Laurentides et de l'hôpital régional de Saint-Jérôme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : madame la conseillère Diane Bélair
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Dawn Charles
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

D'ADHÉRER officiellement à la Coalition Santé Laurentides;

D'APPUYER la Coalition Santé Laurentides et ses revendications en ajoutant la voix des élus de la Municipalité de Mille-Isles à celle du CPÉRL et des partenaires laurentiens afin d'enjoindre le gouvernement du Québec à une équité interrégionale et la fin du sous-financement des soins de santé et de services sociaux dans les Laurentides.

D'EXIGER le rattrapage et l'accélération des travaux de modernisation des hôpitaux de Lachute, Mont-Laurier, Rivière-Rouge, Sainte-Agathe-des-Monts et Saint-Eustache ainsi que le respect du calendrier de livraison prévue en 2027 pour l'HRSJ.

DE SOUTENIR par la présente résolution la Coalition Santé Laurentides et de se joindre à cette mobilisation régionale.

ADOPTÉE.

9. ***Période de questions***

Les personnes qui le désirent font parvenir leurs questions à la direction générale de la Municipalité par courriel à l'adresse questions@mille-isles.ca ou par la page Facebook de la Municipalité.

2021-03-068

10. ***Levée de la séance***

À **19h53**, l'ordre du jour est épuisé.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : monsieur le conseiller Francis Léger
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Danielle Parent
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (6) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

Procès-verbal du conseil de la

MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2021

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Pierre-Luc Nadeau, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Directeur général et secrétaire-trésorier

Howard Sauvé
Maire et
président d'assemblée

Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Je, Howard Sauvé, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Howard Sauvé
Maire et président d'assemblée

Formules Municipales No 5614-A-MST-O (FLA 780)

No de résolution
ou annotation

INITIALES DU MAIRE
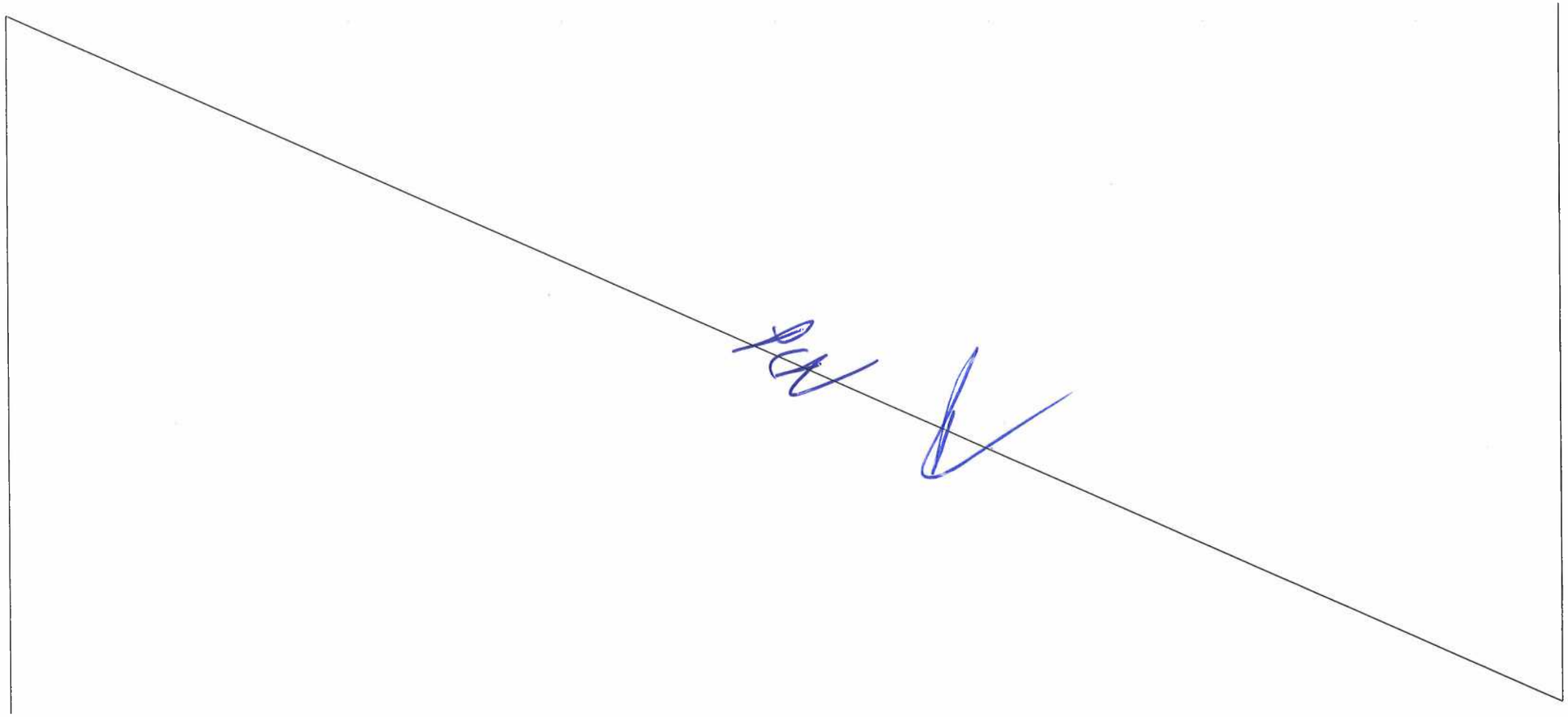
INITIALES DU SEC.-TRÉS.